

COMPTE-RENDU CDEN 87 DU JEUDI 09/10/2010

Ce CDEN-Conseil Départemental de l'Education Nationale- était présidé par Mme PEROL-DUMONT, Présidente du Conseil général de la Haute-Vienne.

I- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CDEN DU 23/08.

Le Conseil a débuté par l'adoption du compte-rendu du CDEN précédent, en date du 23/08, qui portait sur la modification de la carte scolaire et, plus particulièrement, la sectorisation des collèges J. Moulin à Ambazac, Donzelot et F. Roz à Limoges. En dépit de la subsistance de désaccords de fond, le compte-rendu restituant fidèlement la teneur des propos tenus lors de cette séance, il a été adopté à l'unanimité.

II- SITUATION DANS LES COLLEGES A LA RENTREE 2010

Le constat a d'abord été fait d'une **hausse du nombre d'élèves accueillis dans les 34 collèges publics du département**. L'effectif a évolué de 13 650 élèves à la rentrée 2009 à 13 800 en septembre 2010, soit une hausse de **1,1%**.

Un bilan de la nouvelle sectorisation et de ses effets en terme d'effectifs a ensuite été présenté par Monique PLAZZI, vice-présidente du CG 87 en charge de l'éducation.

Concernant les collèges jusque-là jugés en « sureffectif », voici les données:

	EFFECTIF RENTREE 2010	EFFECTIF RENTREE 2009	EVOLUTION SUR UN AN
Collège de Couzeix	608	651	- 43
Collège d'Aixe-sur-Vienne	673 (740 sans sectorisation?)	658	+ 15
Collège de Nexon	370 (près de 400 sans sectorisation?)	363	+ 7
Collège d'Ambazac	708	728	- 20

Même chose pour les collèges jugés en sous-effectif et d'autres touchés par les mesures de sectorisation :

	EFFECTIF RENTREE 2010	EFFECTIF RENTREE 2009	EVOLUTION SUR UN AN
Collège Maurois à Limoges	526 (- de 510 sans sectorisation?)	550	- 24
Collège Calmette à Limoges	390	372	+ 18

Collège Donzelot à Limoges	650	645	+ 5
Collège F. Roz à Limoges	262	242	+ 20
Collège A. France à Limoges	350	338	+12
Collège d'Isle	553	523	+ 30

Par ailleurs, l'Inspecteur d'Académie a rajouté que le bilan de la rentrée 2010 serait présenté lors du prochain CDEN (prévu le jeudi 25/11). Il a néanmoins présenté un rapide constat des **demandes de dérogation pour l'entrée en 6ème**: 551 dossiers ont été déposés ce qui marque une hausse notable (environ + 100 demandes ce qui est évidemment lié au nouveau projet de sectorisation). 475 dossiers ont été acceptés, soit un **taux de satisfaction de 86, 21%**.

Les représentants de la FSU en ont profité pour faire part de leurs remarques. Si nous nous satisfaisons de l'évolution positive, mais qui reste à confirmer, des effectifs de certains collèges (Calmette, Couzeix, Ambazac), nous constatons que les mesures prises semblent ne pas suffire et qu'il faudra certainement en envisager d'autres. Ainsi, la situation demeure préoccupante pour Maurois où les effectifs ne cessent de fondre depuis plusieurs années entraînant des suppressions de divisions et de postes pour le personnel enseignant (A ce sujet, un représentant de la FCPE est intervenu pour soulever le problème des transports dans l'agglomération de Limoges. Ainsi, il est beaucoup plus facile pour des élèves issus de Landouge d'aller en bus à Limosin qu'à Maurois. Mme PEROL-DUMONT a demandé à ce que les services de transport du CG et de l'agglomération de Limoges se mettent en contact pour essayer de trouver une solution, ce qui est loin d'être évident). A l'inverse, le collège d'Isle a connu une hausse notable du nombre d'élèves: + 30 , soit l'équivalent d'une classe; or, aucune division n'a été créée et les classes sont très chargées sur au moins deux niveaux (moyenne proche de 29 en 3ème par ex.). Enfin, les effectifs continuent d'augmenter à Aixe et Nexon, certes moins fortement, mais cela pose différents problèmes.

Pour nous, il est évident que ces problèmes qui subsistent tiennent à deux choses: d'une part, **l'évolution démographique générale qui va entraîner une poursuite de la hausse des effectifs toutes ces prochaines années et qui nécessite des moyens en divisions et en postes plus importants**; mais nous y voyons surtout la **conséquence du large assouplissement de la carte scolaire depuis trois ans et la volonté gouvernementale de renoncer à toute ambition pour l'éducation et à tout projet de mixité sociale**.

III- LE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES COLLEGES.

En introduction de la séance, Mme PEROL-DUMONT a rappelé, dans un discours politique, les contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités territoriales. Elle a indiqué que, pour l'année 2010, le CG 87 a néanmoins augmenté la dotation de fonctionnement de 1% contre 3,3 % en moyenne ces trois dernières années. Certaines aides comme la bourse à l'internat ou l'achat d'un 2nd jeu de manuels pour les élèves de 6^{ème} dans trois disciplines, ont été maintenues; mais d'autres aides ont été diminuées, voire supprimées. Elle a aussi rajouté que, suite à la réalisation d'une vente, le CG a prévu une aide exceptionnelle pour les collèges de 100 000 € dont la répartition n'a pas été précisée.

En ce qui concerne le soutien au fonctionnement matériel, la dotation de fonctionnement des établissements augmente cette année de 0,5 à 2% suivant la situation des collèges. Par ailleurs, dans le cadre de l'accompagnement social des élèves, le dispositif du fonds social départemental, qui n'est pas une obligation pour cette collectivité, est maintenu, son taux de consommation annuel étant supérieur à 90% en moyenne.

A noter qu'un dispositif spécifique a été établi à la rentrée 2010; il concerne la prise en compte de frais de transport des élèves pour la pratique de l'EPS dans les collèges qui « ne disposent pas, dans un périmètre proche, des équipements (gymnase ou piscine) nécessaires à l'enseignement sportif obligatoire. Une enveloppe de 40 000 € a été prévue à cet effet.

IV- LES TRANSPORTS SCOLAIRES.

Les coûts de transport pour les familles n'ont pas changé depuis 2005 (Budget de 12,8 millions d'€ pour 2009-2010). Appliquant la loi, le Conseil Général prend en charge l'intégralité du coût du transport des élèves handicapés. Leur nombre ne cesse d'augmenter, d'où un coût de plus en plus élevé, car cela suppose dans la plupart des situations la mise en place de services de transports scolaires spécifiques. Or, le risque de pénurie des prestataires concernés, essentiellement des artisans taxis, est réel. Une réflexion doit être menée sur cette question afin de trouver rapidement des solutions.

Enfin, concernant la resectorisation des collèges, de nouvelles lignes ont été créées à destination des nouveaux collèges de rattachement. Comme s'y était engagée la Présidente du CG 87, le temps de transport ne doit pas excéder 45' par trajet. En parallèle, la collectivité maintient le service de transport scolaire à destination des anciens collèges de rattachement pour tous les enfants de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Compte-rendu établi par les membres FSU du CDEN.